Affaire de l'occupation du lycée d'Arago, nous, parents, citoyen.ne.s, saisissons le défenseur des droits¹

C'est en tant que citoyen.ne.s et/ou parents que nous vous saisissons officiellement au nom de ce qui nous apparaît comme une grave atteinte aux droits humains.

Le mardi 22 mai, en marge de la manifestation pour la défense des services publics, quelques lycéen.ne.s, étudiant.e.s, et militant.e.s ont décidé de prolonger la mobilisation par une discussion en Assemblée Générale dans le lycée Arago. Ils sont entrés dans les lieux sans autorisation, accompagnés de quelques photojournalistes. Quelques instants plus tard les forces de l'ordre sont intervenues pour les en déloger au nom de l'illégalité de l'intrusion.

Des images tournées par les journalistes présents témoignent d'un usage disproportionné de l'intimidation et de la violence malgré le caractère pacifique de la réunion ; elles montrent également l'absence de résistance des participants.

Surtout, les participants arrêtés ont été parqués plusieurs heures de suite dans des cars sans aucune information, nourriture, boisson ni même lumière, avant d'être dispatchés dans plusieurs commissariats pour des mises en garde à vue. Parmi eux, 40 mineurs et 88 majeurs dont certain.e.s sont nos enfants, et dont nous n'avons eu aucune nouvelles avant le lendemain, jour de défèrement devant le TGI de Paris.

Un photojournaliste appartenant au collectif La Meute a par ailleurs subi un prolongement de sa garde à vue par une nuit au dépôt (de la prison !). L'affaire se solde par quelques rappels à la loi, des classements sans suite, des convocations ultérieures et 13 mises en examen de mineurs, à quelques jours du début du Baccalauréat.

Outre les irrégularités de procédure c'est aussi l'usage disproportionné de la force et de l'intimidation qui fait aujourd'hui l'objet de votre saisine.

Monsieur le défenseur des droits, les jeunes ont-ils encore le droit de manifester leur colère et de s'assembler pour discuter dans ce pays sans subir une répression disproportionnée sous forme de punition collective? Est-il conforme aux droits humains de priver des jeunes de tout contact avec leurs familles? La répression serait-elle devenue l'unique rempart contre une jeunesse affirmant son appétit de démocratie?

Nous considérons qu'il s'agit là de maltraitance caractérisée dont les effets sur la socialisation politique de la jeunesse pourraient être délétères. Plus que jamais, nous affirmons notre soif de

¹ Les signataires ont choisi eux-mêmes le libellé de leur signature

calme et d'humanité ; et, plus encore, nous refusons que les droits de nos enfants, étudiant.e.s, élèves, soient à ce point bafoués.

Sources et motifs de la saisine :

Vidéo de l'intervention policière à Arago: https://m.facebook.com/LaMeutePhotographie/.

La rétention dans les cars: Le seul cadre dans lequel ces retenues peuvent avoir lieu est la vérification d'identité, à savoir 4h maximum, mais elle ne peut durer que le temps strictement nécessaire à la vérification de l'identité. Tous ceux qui avaient sur eux leur carte d'identité ne pouvaient pas être gardés dans ces conditions. Le seul régime pouvant justifier leur retenue était la garde à vue. Mais, dans ce cas, le code de procédure pénale prévoit que l'individu interpellé doit être immédiatement conduit devant un officier de police judiciaire qui notifie les droits que le procureur en est averti sans délai et que dès que le procureur est informé les parents tuteurs ou personne ayant en charge l'enfant doivent être informés sauf si le procureur a autorisé de repousser cet avis (ce qui ne peut être fait que pour permettre le recueil ou la conservation des preuves ou pour prévenir une atteinte grave à la vie à la liberté ou à l'intégrité physique d'une personne), ce qui n'était manifestement pas le cas ici.

Sur le renouvellement des gardes à vue : Il nous apparaît que parquet n'a pas joué son rôle à l'occasion du renouvellement des gardes à vue d'ordre public. Il se devait de ne pas les cautionner en les renouvelant. Il y a de notre point de vue un dysfonctionnement du contrôle de la justice sur la police.

Philippe Aigrain, écrivain et éditeur

Isabelle Attard, ancienne députée, écologiste

Armelle Andro, Professeure, Université Paris 1

Clémentine Autain, députée FI

Bruno Amable, universitaire

Etienne Balibar, philosophe

Françoise Balibar, philosophe

Emmanuelle Bayamak-Tam, écrivaine

Philippe Blanchet, enseignant

Nicolas Bonnet Ouladi, élu du 12^{ème} arrondissement Paris, PCF

Raphaëlle Branche, historienne

Vincent Charbonnier, syndicaliste

Ariane Chottin, revue Vacarme

Françoise Clément, chercheuse, militante altermondialiste

Emma Clit, féministe, blogueuse, révolutionnaire

Eric Coquerel, député FI

Vanessa Codaccioni, politiste, Paris 8

Maxime Combes, économiste

Pierre Cours-Salies, sociologue

Jocelyne Dakhlia, universitaire, EHESS

Joel Delhome, enseignant-chercheur

Alain Dru, vice-président de la CNCDH

Laurence De Cock, historienne, enseignante, fondation Copernic

Véronique Dubarry, conseillère municipale de l'Ile Saint-Denis

Eloïse Durand, chargée de cours, anthropologie

Suzanne Dopelt, auteur

Anne E. Berger, professeure de littérature française et d'études de genre, Paris 8

Eric Fassin, sociologue

Eric Favey (en attente de signature Ligue de l'enseignement)

Jean-Michel Faure, Professeur émérite

Arnaud François, philosophe

Fanny Gallot, historienne

Isabelle Garo, enseignante

François Guedj, enseignant (FI)

Pierre Jacquemain, journaliste

Florence Joshua, politiste

Beatrice Kammerer, journaliste

Razmig Keucheyan, sociologue, Bordeaux

Pierre Khalfa, économiste, fondation Copernic

Denis Lachaud, écrivain

Mathilde Larrère, historienne, fondation Copernic

Raphaël Larrère, ancien directeur de recherche à l'INRA

Catherine Larrère, Professeure émérite, Paris 1

Sarah Laugier, philosophe, Professeure, Paris 1

Olivier Lecour Grandmaison, politiste

Philippe Légé, économiste

Sarah Legrain, enseignante, secrétaire nationale du Parti de Gauche

Olivier Long, universitaire et peintre

Michael Lowy, directeur de recherche émérite, CNRS

Elise Lowy, mouvement ECOLO

Jean Malifaud, syndicaliste, SNESUP-FSU

Méryl Marchetti, écrivain

Philippe Mangeot, enseignant

Guillaume Mazeau, historien

Rosa Moussaoui, journaliste

Frédéric Neyrat, sociologue

Olivier Neveux, enseignant-chercheur

Albert Ogien, sociologue, directeur de recherche émérite, CNRS

Ugo Palheta, sociologue, Lille

Irène Pereira, enseignante, Créteil

Manon Pignot, historienne, enseignante

Roland Pfefferkorn, sociologue

Maryline Poulain, syndicaliste

Emmanuelle Posse, enseignante

Mathieu Potte-Bonneville, philosophe

Lissel Quiroz, historienne

Emmanuel Renault, philosophie, Nanterre

Marine Roussillon, responsable éducation PCF

Sabine Rubin, députée FI

Arnaud Saint-Martin, sociologue

Valentin Schaepelynck, Maître de conférence

Danielle Simonnet, conseillère de Paris, FI

Guillaume Sibertin-blanc, philosophe

Patrick Simon, démographe

Alfred Spira, épidémiologiste, Académie nationale de médecine

Rémy Toulouse, éditeur

Paul Vannier, responsable éducation de la FI

Laure Vermeersch, cinéaste Dominique Vidal- Sephiha, journaliste, historien